



POLITIQUE DE GESTION DES COMITÉS DE L'AEHEC
ADOPTÉE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 26 mai 2023

Table des matières

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	3
CHAPITRE I : DÉFINITIONS	3
CHAPITRE II : COMITÉS DE L'AEHEC	3
ÉNONCÉS GÉNÉRAUX	3
ACTION MARKETING (AM)	4
COMITÉ DE L'ANNÉE PRÉPARATOIRE (PRÉPA)	5
COMITÉ AUDIO RADIO VIDÉO	6
COMITÉ COMPÉTITIONS	6
COMITÉ ENTREPRENEURIAL YEP	7
COMITÉ FINANCE	7
COMITÉ GESTION DES OPÉRATIONS ET LOGISTIQUES (GOL)	8
COMITÉ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)	8
COMITÉ HECONOMIE	9
COMITÉ PROMOTION	9
COMITÉ SPORTS ET LOISIRS	10
COMITÉ des TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIONS (ATI)	11
COMITÉ Vivre Intensément de Sports et d'Aventures (VISA)	12
JOURNAL L'INTÉRÊT	12
LA CHAISE BLEUE	13
LE COMPTOIR HEC	13
CHAPITRE II : ESCOUADES DE L'AEHEC	14
ESCOUADE ACADÉMIQUE	14
ESCOUADE COMMUNICATIONS	14
ESCOUADE DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
ESCOUADE EXTERNE	15
ESCOUADE INTERNE	15
ESCOUADE TRÉSORERIE	16
CHAPITRE III : TABLE DE LA VIE ÉTUDIANTE	16
CHAPITRE IV : TABLE DE LA VIE ACADÉMIQUE	17
CHAPITRE V : EXÉCUTIFS DE GROUPE DE PREMIÈRE ANNÉE	18
CHAPITRE VI : PROCESSUS D'ACCREDITATION DE COMITÉ	19
CHAPITRE VII : DISPOSITIONS FINALES	20

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Permettre une gestion saine des comités de l'AEHEC
2. Donner une liste exhaustive des membres de l'exécutif, des mandats et des responsabilités des comités de l'AEHEC
3. Servir de référence pour les conseils exécutifs des années futures
4. Complémenter la charte de l'AEHEC

CHAPITRE I : DÉFINITIONS

5. Le mot « AEHEC » désigne l'Association des Étudiants de HEC Montréal
6. Le mot « assemblée générale » désigne l'assemblée générale des membres de l'AEHEC
7. Le mot « B.A.A. » désigne le Baccalauréat en Administration des Affaires
8. Le mot « conseil d'administration » désigne le conseil d'administration de l'AEHEC
9. Le mot « conseil exécutif » désigne le groupe des membres du conseil exécutif de l'AEHEC.
10. Les mots « brigades ou escouades » désignent un groupe de personnes spécialisées dans un certain mandat et supervisées par le ou la directeur.rice ou le vice-président.e correspondant à ce mandat.

CHAPITRE II : COMITÉS DE L'AEHEC

ÉNONCÉS GÉNÉRAUX

11. **[Éligibilité]** Le ou la président.e et les membres de tous comités nommés ci-dessous doivent être membres de l'AEHEC sauf exception des comités suivants :
 - **Comité Compétitions**, où un.e étudiant.e au D.E.S.S. ou à la maîtrise peut faire partie du comité exécutif.
 - **Comité entrepreneurial YEP**, où un.e étudiant.e au D.E.S.S ou à la maîtrise peut faire partie des équipes de projets dans la mesure où la YEP est le seul pôle entrepreneurial de HEC.

Le ou la président.e et les membres de tous les comités nommés ci-dessous peuvent rester un maximum de trois ans dans le même comité.

[Responsabilité face au Conseil d'administration] Tout comité doit faire entériner son plan d'action et son budget par le Conseil d'administration. Ces documents doivent préalablement être approuvés par le Conseil exécutif de l'AEHEC.

12. [Président.e] Le ou la président.e d'un comité est responsable devant le CA du bon fonctionnement de celui-ci et se conforme à la régie interne telle que définie par le comité dans le cadre des politiques générales de l'AEHEC. L'étudiant.e en question siège à la Table de la Vie Étudiante de l'AEHEC. Dans l'éventualité où il n'y aurait pas de vice-président.e exécutif.ive dans un comité, c'est le rôle du ou de la président.e d'assumer les tâches administratives de son comité. Le ou la président.e est aussi responsable de la liste des membres du comité remise à la sécurité et des actions faites par les personnes sur la liste lors des heures de fermeture de l'école.

13. [Commandites] Le ou la vice-président.e aux affaires externes de l'AEHEC est chargé.e de négocier des commandites globales pour les comités de l'AEHEC. Ces commandites ont priorité sur les commandites négociées par les comités.

14. [Brigade/escouade] La nomination des membres d'une brigade ou d'une escouade est faite par le comité exécutif entrant de l'association, sauf exception. La création d'une brigade ou escouade est soumise aux mêmes critères que l'article d'accréditation au chapitre 6 de la présente politique.

15. [Clés] Tout membre du comité exécutif d'un comité possède une puce pour entrer dans le local du comité. Un dépôt de 40 \$ doit être donné contre la puce aux Services aux Étudiant.e.s à la prise de possession de cette dernière. Dès qu'une personne ne fait plus partie d'un comité, celle-ci doit remettre sa puce aux Services aux Étudiant.e.s et le dépôt lui sera remis.

16. [Local] Tout conseil exécutif est responsable de l'entretien de son local.

17. [Représentativité] Le conseil exécutif veillera à ce que la composition des comités sous l'AEHEC reflète adéquatement la population québécoise, notamment quant à la représentation des femmes et des minorités visibles.

ACTION MARKETING

18. [Rôles] L'Action Marketing doit représenter les étudiant.e.s en marketing au B.A.A de HEC Montréal et offrir des activités reliées au marketing telles que:

- a) Consultation ;
- b) Création publicitaire ;
- c) Communication ;
- d) Taste-test ;
- e) Visites d'entreprises ;

- f) Conférences ;
- g) Bootcamp
- h) Toutes autres activités connexes ;

19. [Exécutif] Le comité exécutif de l'Association Marketing est formé des membres suivants :

- Président.e
- Vice-président.e exécutif.ve
- Trésorier.ière
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux partenariats
- Vice-président.e aux projets
- Vice-président.e Création

20. [Nomination] Le ou la président.e et son exécutif sont élus par le comité exécutif sortant.

21. [Escouade] L'escouade de l'Action Marketing est formée de membres de l'AEHEC et relève du comité en question;

- Les membres de l'escouade apportent aide et support au comité
- Les membres de l'escouade aident à l'organisation des activités ainsi qu'à la mise en place des projets du comité

22. [Nomination Escouade] Les membres de l'escouade de l'Action Marketing sont nommés par le comité exécutif entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion de l'Action Marketing entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

COMITÉ DE L'ANNÉE PRÉPARATOIRE (PRÉPA)

23. [Rôle] Le Comité de l'année préparatoire a pour mandat d'intégrer les étudiant.e.s de première année au B.A.A. 4 ans à la culture montréalaise ainsi qu'à la vie étudiante de HEC Montréal.

24. [Exécutif] Le comité exécutif du Comité de l'année préparatoire est formé des membres suivants :

- Président.e
- Trésorier.ière
- Vice-président.e à la logistique
- Vice-président.e aux affaires académiques
- Vice-président.e aux affaires culturelles
- Vice-président.e aux communications

- Vice-président.e aux partenariats
- Vice-président.e aux projets
- Vice-président.e aux sports

[Nomination] Le ou la président.e du Comité de l'année préparatoire et son conseil exécutif sont élus par les étudiant.e.s de première année au B.A.A. 4 ans de HEC Montréal. Les élections sont régies par la politique d'élections de l'AEHEC.

[Gestion et intégration] Le comité de l'année préparatoire s'occupe des étudiant.e.s de l'année préparatoire en s'entretenant avec des personnes élues au sein des classes pour faciliter la communication entre avec la promotion en charge. Les postes occupés au sein de chaque classe sont les suivants :

- iii. Président.e de Classe
- iv. Vice-président.e Social
- v. Vice-président.e aux Affaires académiques
- vi. Vice-président.e aux affaires Culturelles
- vii. Vice-président.e aux Sports
- viii. Vice-président.e aux médias

COMITÉ AUDIO RADIO VIDÉO (ARV)

29. [Rôle] Le Comité ARV doit offrir différents services liés au média audio et vidéo ; Couvre différents événements qui ont lieu pendant l'année et qui touchent de près ou de loin les membres, que ce soit divertissements, activités des comités et/ou de l'École de HEC ;

30. [Exécutif] Le comité exécutif de l'ARV est formé des membres suivants ;

- Président.e
- Trésorier.ière
- Monteur.euse.s (4)
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux partenariats
- Vice-président.e à la photographie (3)
- Vice-président.e à la réalisation audio

31. [Nomination] Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant ;

COMITÉ COMPÉTITIONS

- 32. [Rôle]** Le Comité Compétitions forme les délégations de HEC Montréal pour participer aux différentes activités prévues par les comités organisateurs des Jeux du Commerce, de l’Omnium Financier, du Happening Marketing et du Symposium GRH ;
1. Chercher des commanditaires pour assurer une partie du financement de la délégation ;
 2. Représenter HEC Montréal devant les autres délégations des universités membre du Regroupement des étudiants des facultés d’administration de l’Est du Canada (RÉFAEC) ;
- 33. [Exécutif]** Le comité exécutif du comité compétitions est formé des membres suivants ;
- Président.e
 - Trésorier.ière
 - Coordonnateur.trice.s de compétitions (5)
 - + Jeux du Commerce
 - + Symposium GRH
 - + Omnium Financier
 - + Happening Marketing
 - + Compétitions internes
 - Vice-président.e aux affaires académiques
 - Vice-président.e aux communications
 - Vice-président.e exécuti.f.ve
 - Vice-président.e aux partenariats
 - Vice-président.e aux sports
- 34. [Nomination]** Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant. Les candidats doivent se présenter de façon individuelle ;
- 35. [Escouade]** L’escouade du comité de compétition sous l’aile du coordonnateur.trice aux compétitions interne est formée de membres de l’AEHEC et relève du comité en question;
- Les membres de l’escouade apportent aide et support au comité
 - Les membres de l’escouade aident à l’organisation des activités ainsi qu’à la mise en place des compétitions internes
- 36. [Nomination Escouade]** Les membres de l’escouade du comité de compétition sont nommés par le comité exécutif entrant. Le nombre de membres formant l’escouade est à la discrétion du comité de compétition entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d’établir un maximum.

COMITÉ ENTREPRENEURIAL YEP

- 37. [Rôle]** Le comité entrepreneurial YEP doit offrir différentes activités afin de promouvoir l’entrepreneuriat ;
- .1. Offre un soutien au démarrage et au développement d’entreprises étudiantes en les référant aux organismes pouvant aider l’étudiant de HEC Montréal ;

- .2. Rends accessibles les informations concernant l'entrepreneuriat ;
- .3. Collabore avec les différents réseaux et organismes de Promotion de l'entrepreneuriat ;

38. [Exécutif] Le comité exécutif de la YEP est formé des membres suivants

- Président.e
- Vice-président.e accompagnement
- Vice-président.e exécutif.ive
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux partenariats
- Vice-président.e aux projets (2)
- Vice-président.e innovations

39. [Nomination] Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant ;

40. [Escouade] L'escouade du comité entrepreneurial YEP est formée de membres de l'AEHEC et relève du comité en question;

- Les membres de l'escouade apportent aide et support au comité
- Les membres de l'escouade aident à l'organisation des activités ainsi qu'à la mise en place des projets du comité

41. [Nomination Escouade] Les membres de l'escouade du comité entrepreneurial YEP sont nommés par le comité exécutif entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du comité entrepreneurial YEP entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

COMITÉ FINANCE

42. [Rôle] Le Comité Finance doit assurer la représentation des étudiant.e.s en finance au B.A.A. de HEC Montréal ;

- promouvoir le monde de la finance
- informer sur les différents aspects de la finance
- appuyer les étudiants du B.A.A. qui se spécialisent en finance

43. [Exécutif] Le comité exécutif du Comité finance est formé des membres suivants :

- Président.e
- Vice-Président Exécutif
- Trésorier.ière
- Vice-président.e aux projets (2)
- Vice-président.e aux affaires internes
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux partenariats

44. **[Nomination]** Le ou la président.e, et son exécutif sont élus par le comité exécutif sortant.

COMITÉ GESTION DES OPÉRATIONS ET DE LA LOGISTIQUE (GOL)

45. **[Rôles]** Le comité GOL assure une représentation des étudiant.e.s en GOL au B.A.A. de HEC Montréal ;

- .1. Assure une meilleure visibilité de la gestion des opérations et de la logistique au sein de la communauté étudiante;
- .2. Fait un lien entre le marché du travail et le milieu scolaire ;
- .3. Permet aux étudiant.e.s intéressé.e.s par la GOL d'acquérir des expériences concrètes ;
- .4. Fournit aux étudiant.e.s des outils par rapport à leur recherche d'emploi ;
- .5. Promeut la concentration GOL auprès des étudiants du BAA ;

46. **[Exécutif]** Le comité exécutif du comité GOL est formé des membres suivants :

- Président.e
- Trésorier.ière
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux événements
- Vice-président.e aux partenariats (2)

47. **[Nomination]** Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant ;

COMITÉ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

48. **[Rôles]** Le comité GRH représente les étudiants en ressources humaines au B.A.A. de HEC Montréal ;

- .1. Assurer une meilleure visibilité de la gestion des ressources humaines au sein de la communauté étudiante ;
- .2. Faire un lien entre le marché du travail et le milieu scolaire ;
- .3. Permettre aux étudiant.e.s intéressé.e.s par la GRH d'acquérir des expériences concrètes ;
- .4. Fournir aux étudiant.e.s des outils par rapport à leur recherche d'emploi ;

49. **[Exécutif]** Le comité exécutif du Comité GRH est formé des membres suivants :

- Président.e
- Trésorier.ière
- Vice-président.e aux affaires internes
- Vice-président.e aux communications – Évènement
- Vice-président.e aux communications – Création de contenu
- Vice-président.e aux projets (2)

- Vice-président.e aux partenariats

50. [Nomination] Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant ;

COMITÉ HECONOMIE

51. [Rôles] Le comité HEConomie approfondit le lien entre milieu économique, milieu financier et milieu académique ;

- .1. Permettre aux étudiant.e.s d'Économie Appliquée et des autres spécialisations de se familiariser avec les considérations économiques et d'économie financière.
- .2. Démontrer l'application de l'Économie aux différentes spécialités.
- .3. Offrir des activités reliées à l'Économie.

52. [Exécutif] L'exécutif du comité HEConomie est formé des membres suivants ;

- Président.e
- Trésorier.ière
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux compétitions
- Vice-président.e aux partenariats
- Vice-président.e aux projets (2)

53. [Nomination] Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant ;

COMITÉ PROMOTION

54. [Rôle] Mise sur pied d'activités commerciales rentables et dont l'objectif est l'autofinancement des activités reliées à la graduation des membres finissants ;

- Le comité promotion possède l'exclusivité des partys de début, mi et fin de session pour les sessions d'automne et d'hiver.

55. [Exécutif] Le comité exécutif de Promotion est formé des membres suivants ;

- Président.e
- Trésorier.ière
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux événements
- Vice-président.e aux partenariats (2)
- Vice-président.e Bal des Finissants

- Vice-président.e Défilé
- Vice-président.e Promotion

56. **[Brigade Promotion]** Un groupe de création et de vente de la bague, des photos et de l'album des finissant.e.s porte le nom de Brigade Promotion. Le nombre de personnes dans la brigade est à la discrétion de l'exécutif entrant.
57. **[Brigade Défilé]** Un groupe d'organisation et de promotion du défilé, de sélection des mannequin.ne.s et de chorégraphie des tableaux porte le nom de Brigade Défilé. Le nombre de personnes dans la brigade est à la discrétion de l'exécutif entrant.
58. **[Brigade Bal des Finissants]** Un groupe d'organisation du bal des finissant.e.s porte le nom de Brigade Bal des finissant.e.s. Le nombre de personnes dans la brigade est à la discrétion de l'exécutif entrant.
59. **[Brigade Évènements]** Un groupe d'organisation des événements de financement incluant les partys de session porte le nom de Brigade Évènements. Le nombre de personnes dans la brigade est à la discrétion de l'exécutif entrant.
60. **[Brigade Partenariats]** Un groupe de recherche de commandites/partenariats porte le nom de Brigade Partenariats. Le nombre de personnes dans la brigade est à la discrétion de l'exécutif entrant.
61. **[Brigade BO]** Un groupe d'organisation et de promotion des Bars Officiels pour augmenter la visibilité de ces événements hebdomadaires du Comité Promotion. Le nombre de personnes dans la brigade est à la discrétion de l'exécutif entrant.
62. **[Nomination]** Le ou la président.e du Comité Promotion et son conseil exécutif sont élus par les étudiants de deuxième année au B.A.A. de HEC Montréal. Les élections sont régies par la politique d'élections de l'AEHEC.
63. **[Nomination Brigades]** Les membres entrant.e.s des brigades du Comité Promotion sont élus par l'exécutif du Comité Promotion entrant.

COMITÉ SPORTS ET LOISIRS (CSL)

64. **[Rôle]** Le Comité Sports et Loisirs doit favoriser la participation des membres de l'AEHEC aux activités culturelles, sportives et sociales ;
- .1. Il est responsable de l'organisation des activités relatives au Groupe Recrue de l'Année (GRA) et au Groupe Recrue de l'Année à l'Hiver (GRAALH) ;
65. **[Exécutif]** Le comité exécutif du CSL est formé des membres suivants :
- Président.e

- Trésorier.ière
- Vice-président.e exécutif.ive
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux compétitions (2)
- Vice-président.e aux évènements
- Vice-président.e aux logistiques
- Vice-président.e aux partenariats
- Vice-président.e aux sports

66. [Nomination] Le ou la président.e du Comité Sports et Loisirs et son conseil exécutif sont élus par les étudiant.e.s de première année au B.A.A. de HEC Montréal. Les élections sont régies par la politique d'élections de l'AEHEC.

67. [Gestion et intégration] Le comité Sports et Loisirs s'occupe des étudiant.e.s de première année en s'entretenant avec des personnes élues au sein des classes pour faciliter la communication avec la promotion en charge. Les postes occupés au sein de chaque classe sont les suivants :

Les postes suivants pourront être occupés par **une seule personne**:

- Président.e
- Vice-président.e Finance
- Vice-président.e Événement
- Vice-président.e Compétition
- Vice-président.e Humanitaire
- Vice-président.e Sport
- Vice-président.e Académique
- Vice-président.e Communications

COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI)

68. [Rôles] Le Comité des Technologies de l'Information doit assurer une représentation des étudiant.e.s en technologies de l'information au B.A.A. de HEC Montréal ;

1. Faire connaître la concentration aux entreprises, ainsi qu'aux étudiant.e.s et professeurs des autres concentrations ;
2. Faire un lien entre le marché du travail et le milieu scolaire ;
3. Permettre aux étudiant.e.s de TI d'acquérir une expérience concrète qui leur servira au cours de leur carrière ;
4. Diffuser les nouvelles informations aux différents comités concernant les nouvelles technologies ;

69. [Exécutif] Le comité exécutif de l'Association TI est formé des membres suivants :

- Président.e
- Trésorier.ière

- Vice-président.e aux événements (2)
- Vice-président.e aux communications (2)
- Vice-président.e aux partenariats (2)

70. [Nomination] Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant ;

71. [Escouade] L'escouade du comité des technologies de l'information est formée de membres de l'AEHEC et relève du comité en question.

- Les membres de l'escouade apportent aide et support au comité
- Les membres de l'escouade aident à l'organisation des activités ainsi qu'à la mise en place des projets du comité

72. [Nomination Escouade] Les membres de l'escouade du comité des technologies de l'information sont nommés par le comité exécutif entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du comité des technologies de l'information entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

COMITÉ Vivre Intensément de Sport et d'Aventures (VISA)

73. [Rôles] Le comité VISA promeut la pratique d'activité et un mode de vie sain à HEC Montréal ;

- .1. Orienter les étudiant.e.s vers les ressources disponibles relatives à la pratique d'activités sportives (ex : CEPsum)
- .2. Il est responsable des équipes de sports des compétitions inter facultés de l'Université de Montréal
- .3. Il est responsable de faire la promotion des Carabins

74. [Exécutif] L'exécutif du comité VISA est formé des membres suivants ;

- Président.e
- Trésorier.ière
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux compétitions (2)
- Vice-président.e partenariats
- Vice-président.e interne
- Vice-président projets (2)
- Vice-président.e voyage

75. [Nomination] Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant ;

76. [Escouade] L'escouade du comité VISA est formée de membres de l'AEHEC et relève du comité en question.

- Les membres de l'escouade apportent aide et support au comité
- Les membres de l'escouade aident à l'organisation des activités ainsi qu'à la mise en place des projets du comité

77. [Nomination Escouade] Les membres de l'escouade du comité VISA sont nommés par le comité exécutif entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du comité VISA entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

JOURNAL L'INTÉRÊT

78. [Rôles] Le Journal L'Intérêt doit informer les membres de l'AEHEC des politiques, prises de position, décisions, activités, manifestations et des enjeux concernant l'AEHEC. Il a donc pour but de faire un portrait général de la vie étudiante à l'interne. Il fait la promotion des différentes activités sociales, culturelles et académiques au sein de l'école par l'entremise d'articles écrits.

79. [Exécutif] Le comité exécutif du journal l'Intérêt est formé des membres suivants ;

- Président.e
- Vice-Président.e aux partenariats / Trésorier.ière
- Rédacteur.trice en chef (2)
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux projets
- Stratège numérique
- Créateur.trice de contenu (2)

80. [Nomination] Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant ;

81. [Escouade] L'escouade du Journal l'Intérêt est formée de membres de l'AEHEC et relève du comité en question.

- Les membres de l'escouade apportent aide et support au comité
- Les membres de l'escouade aident à l'organisation des activités ainsi qu'à la mise en place des projets du comité

82. [Nomination Escouade] Les membres de l'escouade du Journal l'Intérêt sont nommés par le comité exécutif entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion

du comité du Journal l'Intérêt entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

LA CHAISE BLEUE

83. [Rôles] La Chaise Bleue est la webtélé des étudiant.e.s de HEC Montréal. Elle produit des vidéos et transmet des informations ponctuelles et intemporelles à propos des opportunités qu'offre l'école, tant sur le plan académique, personnel et associatif.

84. [Exécutif] L'exécutif de la Chaise Bleue est formé des membres suivants ;

- Président.e
- Vice-président.e administratif
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e création (2)
- Présentateur.trice
- Responsable contenu
- Réalisateur.trice
- Scénariste

85. [Nomination] Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant.

LE COMPTOIR HEC

86. [Rôles] Le Comptoir HEC a pour but de faire découvrir la gestion en hôtellerie et restauration aux étudiants en plus de prôner la consommation d'alcool responsable au sein de HEC à travers l'organisation d'activités, d'événements et de campagnes de sensibilisation.

87. [Exécutif] L'exécutif du Comptoir HEC est formé des membres suivants ;

- Président.e
- Trésorier.ière
- Vice-président.e aux communications
- Vice-président.e aux partenariats
- Vice-président.e à la gestion (2)
- Vice-président.e aux projets (2)

88. [Nomination] Les membres du comité exécutif entrant sont élus par le comité exécutif sortant.

- 89. [Escouade]** L'escouade du comité Comptoir HEC est formée de membres de l'AEHEC et relève du comité en question.
- Les membres de l'escouade apportent aide et support au comité
 - Les membres de l'escouade aident à l'organisation des activités ainsi qu'à la mise en place des projets du comité
- 90. [Nomination Escouade]** Les membres de l'escouade du comité Comptoir HEC sont nommés par le comité exécutif entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du comité Comptoir HEC entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

CHAPITRE II : ESCOUADES DE L'AEHEC

ESCOUADE ACADÉMIQUE

- 91. [Rôle]** L'escouade académique est formée de membres de l'AEHEC et relève du Vice-président.e Académique de l'AEHEC ;
1. Les membres de l'escouade aident et supportent le ou la Vice-président.e aux affaires académiques.
 2. Les membres de l'escouade aident à l'organisation des activités académiques ainsi qu'à la mise en place des projets du ou de la Vice-président.e aux affaires académiques.
- 92. [Nomination]** Les membres de l'escouade académique sont nommés par le comité exécutif de l'AEHEC entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du ou de la vice-président.e aux affaires académiques de l'AEHEC entrant.e. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

ESCOUADE COMMUNICATIONS

- 93. [Rôle]** L'escouade Communication est formée de membres de l'AEHEC et relève du ou de la Vice-président.e aux communications de l'AEHEC ;
1. Les membres de l'escouade apportent aide et support au ou à la Vice-président.e aux communications.
 2. Les membres de l'escouade aident à la formation des vice-président.es aux communications des comités de l'AEHEC ainsi qu'à la publication et la création de communiqués profitables aux membres de l'AEHEC.

94. **[Nomination]** Les membres de l'escouade communication sont nommés par le comité exécutif de l'AEHEC entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du ou de la vice-président.e aux communications de l'AEHEC entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

ESCOUADE DÉVELOPPEMENT DURABLE

95. **[Rôle]** L'escouade développement durable est formée de membres de l'AEHEC et relève du ou de la Vice-président.e développement durable de l'AEHEC ;
1. Les membres de l'escouade sont présents pendant les activités de l'AEHEC certifiées développement durable ;
 2. Les membres de l'escouade assurent le respect des conditions de certification développement durable.
96. **[Nomination]** Les membres de l'escouade développement durable sont nommés par le comité exécutif de l'AEHEC entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du ou de la vice-président.e développement durable de l'AEHEC entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

ESCOUADE EXTERNE

97. **[Rôle]** L'escouade externe est formée de membres de l'AEHEC et relève du ou de la Vice-président.e aux affaires externes de l'AEHEC ;
1. Les membres de l'escouade apportent aide et support au ou à la Vice-président.e aux affaires externes.
 2. Les membres de l'escouade aident à la formation des vice-président.es aux commandites des comités de l'AEHEC ainsi que la recherche et la fidélisation de nouveaux partenaires.
98. **[Nomination]** Les membres de l'escouade externe sont nommés par le comité exécutif de l'AEHEC entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du ou de la vice-président.e aux affaires externes de l'AEHEC entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

ESCOUADE INTERNE

99. **[Rôle]** L'escouade Interne est formée de membres de l'AEHEC et relève du ou de la Vice-président.e aux affaires internes de l'AEHEC ;

1. Les membres de l'escouade apportent aide et support au ou à la Vice-président.e aux affaires internes.
2. Les membres de l'escouade aident à organiser les 4@7, activités relevant du ou de la vice-président.e aux affaires internes ainsi que de faire le suivi des comités de l'AEHEC.

100. [Nomination] Les membres de l'escouade interne sont nommés par le comité exécutif de l'AEHEC entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du ou de la vice-président.e aux affaires internes de l'AEHEC entrant. Le ou la président.e entrant se garde le droit d'établir un maximum.

ESCOUADE TRÉSORERIE

101. [Rôle] L'escouade trésorerie est formée de membres de l'AEHEC et relève du ou de la trésorier.ière de l'AEHEC ;

1. Un des membres de l'escouade doit être présent pour la supervision des transactions aux 4@7 de l'AEHEC ;
2. Les membres de l'escouade sont responsables de faire un suivi avec les comités qui leur sont attitrés par le ou la trésorier.ière de l'AEHEC ;

102. [Nomination] Les membres de l'escouade trésorerie sont nommés par le comité exécutif de l'AEHEC entrant. Le nombre de membres formant l'escouade est à la discrétion du ou de la trésorier.ière de l'AEHEC entrant. Le ou la président.e entrant.e se garde le droit d'établir un maximum.

CHAPITRE III : TABLE DE LA VIE ÉTUDIANTE

103. [Rôle] La Table de la Vie Étudiante est l'organe de l'Association qui débat des questions à propos de la vie étudiante, du point de vue des membres de la Corporation.

1. Son rôle et ses pouvoirs inhérents sont purement consultatifs ;
2. Il rend compte de ses délibérations au Conseil d'Administration ;
3. Voit à la coordination de la vie étudiante et à la planification des activités internes de l'AEHEC ;
4. Donne son avis au Conseil d'Administration ;
5. Agit en tant qu'entité dans le cadre de demandes financières notables ;

104. [Objet] La Table de la Vie Étudiante a pour but de favoriser les relations entre les comités de l'AEHEC et les autres organismes actifs organisant des activités à HEC Montréal. Elle

prend les moyens nécessaires pour s'assurer que la communication entre les différents organes de l'Association et les comités étudiants est efficace et rapide ;

105. [Composition et formation] Il est composé :

1. Vice-président.e aux affaires internes du Conseil exécutif de l'AEHEC constitué à l'article 84 ;
2. Vice-président.e exécutif du Conseil exécutif de l'AEHEC constitué à l'article 94 ;
3. Directeur.rices généraux des comités de l'Association ;
4. Président.es des groupes d'intérêt de la vie étudiante, non affiliés à l'Association ;
5. Représentant.e des étudiants de première année au B.A.A
6. Représentant.e des étudiants de deuxième année au B.A.A
7. Représentant.e des étudiants de troisième année au B.A.A
8. Représentant.e des étudiants de l'année préparatoire au B.A.A

106. [Présidence] Le Conseil de Vie étudiante est présidé par le ou la Vice-président.e aux affaires internes du comité exécutif de l'Association ;

107. [Modalités] Tous les membres du Comité de vie étudiante ont le droit de parole ;

108. [Procédure de réunion] Le comité de vie étudiante est un comité consultatif et donc aucun vote ne doit y avoir lieu ;

CHAPITRE IV : TABLE DE LA VIE ACADÉMIQUE

109. [Rôle] La Table de la vie académique est l'organe de l'Association qui débat des questions concernant les intérêts pédagogiques des étudiant.e.s sous tous les points de vue.

1. Son rôle et ses pouvoirs inhérents sont purement consultatifs ;
2. Il rend compte de ses délibérations au Conseil d'Administration;
3. Il prend les moyens nécessaires pour rendre la communication entre l'Association et les différentes parties prenantes académiques efficace;

110. [Composition et formation]

La Table de la vie académique est composée des membres suivants;

- Le ou la Vice-président.e aux affaires académiques;
- Un ou une représentant.e par spécialisation offerte au B.A.A. de HEC Montréal;
- Représentant.e des étudiant.e.s de première année au B.A.A
- Représentant.e des étudiant.e.s de deuxième année au B.A.A
- Représentant.e des étudiant.e.s de troisième année au B.A.A
- Représentant.e des étudiant.e.s de l'année préparatoire au B.A.A
- Les membres de l'escouade académique de l'AEHEC.

Idéalement, les personnes suivantes peuvent également assister à la Table de vie académique;

- Une personne du Service de gestion de carrière de HEC Montréal;
- Le ou la directeur.rice du programme B.A.A;
- Toutes autres personnes pouvant apporter une valeur ajoutée académiquement parlant

- 111. [Sélection des représentant.e.s à la Table de la vie académique]** Le ou la Vice président.e aux affaires académiques du Comité exécutif de l'Association est chargé.e de recueillir les candidatures et d'effectuer une sélection des représentant.e.s des spécialisations offertes au B.A.A. de Hec Montréal.
- 112. [Présidence]** Le Conseil de Vie étudiante est présidé par le ou la Vice président.e aux affaires académique du comité exécutif de l'Association ;
- 113. [Modalités]** Toutes les personnes à la Table de vie académique ont le droit de parole;
- 114. [Procédure de réunion]** Le comité de vie académique est un comité consultatif et donc aucun vote ne doit y avoir lieu ;

CHAPITRE V : EXÉCUTIFS DE GROUPE DE PREMIÈRE ANNÉE

- 115. [Nomination des membres]** Le ou la président.e de groupe, le ou la vice-président.e finance, le ou la vice-président.e aux sports, le ou la vice-président.e académique, le ou la vice-président.e aux événements, le ou la vice-président.e aux communications ainsi que le ou la vice-président.e humanitaire sont élus par les étudiant.e.s de leur groupe dans la première semaine de cours.
- 116. [Le ou la président.e de groupe]** Le ou la président.e de groupe est le représentant.e officiel.le du groupe.
- 117. [Rôle du ou de la président.e de groupe]** Il ou elle sert de lien entre le CSL et les étudiants de son groupe ;
- Le ou la délégué.e doit être en mesure de motiver ses troupes lors d'activités organisées par le CSL ;
 - Le ou la délégué.e se doit aussi de participer aux activités du CSL ;
 - Le ou la délégué.e doit aussi agir conjointement avec ses divers responsables pour faciliter l'organisation des activités ;

- Le ou la déléguée travaille en partenariat avec le ou la représentant.e des étudiant.e.s de première année et les délégué.e.s des autres groupes lors de la mise sur pied de projets communs au courant de l'année ;

118. [Vice-président.e académique] Le ou la vice-président.e académique fait la liaison entre les étudiant.e.s et les professeurs et stagiaires lorsqu'il y a un problème concernant l'enseignement dans son groupe ainsi que pour transmettre les informations concernant la remise de travaux, de devoirs et d'évaluations à son groupe.

119. [Rôle du ou de la vice-président.e académique]

- Le ou la vice-président.e académique doit informer les étudiant.e.s des récents changements au niveau ;
- Le ou la vice-président.e académique est en lien constant avec le ou la Vice-président.e aux Affaires académiques de l'AEHEC et avec le ou la représentant.e des étudiant.e.s des premières années dans l'évolution et le suivi de ses dossiers ;
- Le vice-président.e académique siège au Conseil de la relève ;

120. [Vice-président.e événement] Le ou la vice-président.e des événements doit tenir au courant les étudiant.e.s de son groupe des prochains partys ainsi que l'organisation de son propre party de groupe.

121. [Rôle du ou de la responsable événement]

- Le ou la vice-président.e événement doit assurer la vente des billets en collaboration avec PROMO et faire la promotion des activités ;
- Le ou la responsable événement siège au Conseil de la relève ;

122. [Vice-président.e aux sports]

- Le ou la responsable des sports doit informer son groupe des activités parascolaires sportives. Il est l'intermédiaire entre le ou la Vice-président.e aux Sports du CSL et le groupe concernant les activités sportives. Il siège au Conseil de la relève ;

123. [Rôle du ou de la vice-président.e sport]

- Le ou la vice-président.e sport est l'intermédiaire entre le ou la Vice-président.e aux Sports du Comité Sports et Loisirs et le groupe concernant les activités sportives ;
- Le ou la vice-président.e sport siège au Conseil de la relève ;

- 124. [Vice-président.e Finance]** Le ou la Vice-président.e finance de groupe est responsable de la gestion du fonds de classe.
- 125. [Rôle du ou de la vice-président.e finance]**
- Le ou la vice-président.e finance est en lien avec le ou la Secrétaire Trésorier.ière de l'AEHEC pour toute les questions de gestion et disposition du fonds de classe;
 - Le ou la vice-président.e finance siège au Conseil de la relève;
- 126. [Vice-président.e aux communications]** Le ou la responsable aux communications s'occupe de tout ce qui a trait à la création de contenu pour son groupe.
- 127. [Rôle du ou de la vice-président.e aux communications]**
- Le ou la responsable aux communications s'occupe de la création d'une page Facebook pour assurer la bonne communication au sein de son groupe;
 - Le ou la vice-président.e aux communications est responsable de la création d'un logo et du linge pour le groupe;
 - Le ou la vice-président.e aux communications siège au conseil de la relève;
- 128. [Vice-président.e compétitions]** Le ou la vice-président.e compétition est le motivateur du groupe et le bras droit du président.e.
- 129. [Rôle du ou de la vice-président.e compétitions]**
- Le ou la responsable aux compétitions devra créer et coordonner les chorégraphies de son groupe lors des activités du Comité Sports et Loisirs;
 - Le ou la vice-président.e compétitions est l'intermédiaire entre le ou la Vice-président.e Compétitions du Comité Sports et Loisirs et le groupe concernant les activités du GRA;
- 130. [Vice-président.e humanitaire]** Le ou la vice-président.e humanitaire est le ou la coordinateur.rice de son groupe lors de la semaine humanitaire organisée par le Comité Sport et Loisirs et aussi le ou la représentant.e du développement durable au sein de son groupe.
- 131. [Rôle du ou de la vice-président.e humanitaire]**
- Le ou la responsable humanitaire devra coordonner son groupe lors de la semaine humanitaire organisée par le Comité Sports et Loisirs;
 - Le ou la vice-président.e humanitaire de groupe est en lien avec le ou la vice-président.e développement-durable de l'AEHEC pour tous les projets qui touche au pôle environnemental ;

CHAPITRE VI : PROCESSUS D'ACCRÉDITATION DE COMITÉ

- 132. [Accréditation]** Comme pour toute modification à la présente charte, un groupe doit présenter un projet au conseil exécutif de l'AEHEC. Si celui-ci est accepté, le groupe doit proposer le projet au conseil d'administration de l'AEHEC. Tout changement voté en conseil d'administration est applicable immédiatement dans la présente charte ;

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS FINALES

- 133. [Entrée en vigueur]** La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption en conseil d'administration et abroge toute politique antérieure sur ce sujet. Seule la charte de l'AEHEC prévaut sur la présente politique.
- 134. [Application]** Le conseil d'administration de l'AEHEC décide des conséquences pour toute personne dérogeant à la présente charte.
- 135. [Modification]** Toute modification concernant cette politique doit être proposée par le conseil exécutif de l'AEHEC et être approuvée par le conseil d'administration de l'AEHEC.
- 136. [Inclusivité]** Veuillez noter que la formulation neutre non genrée est utilisée dans la rédaction de cette charte.